

PARIS (MPE-Média) - L'Union des Industries Chimiques (UIC) et l'ADEME ont signé récemment un accord de partenariat pour quatre ans, qui vise globalement à améliorer l'empreinte environnementale des installations industrielles de la chimie en France, nous explique la directrice de l'innovation de l'UIC Mme Valérie Lucas. Explications.



De gauche à droite : MM. François Loos et Philippe Goebel présidents respectifs de l'ADEME et de l'UIC (ph SD UIC)

Différentes thématiques sont concernées par cet accord signé en janvier 2013. L'accord inclut des thématiques transversales, telles que les suivantes :

- Mobiliser les entreprises de la chimie via la formation professionnelle en réfléchissant ensemble sur les référentiels de compétences, voir comment mettre en place des parcours de formation qui intègrent la formation au développement durable; l'ADEME possède une expertise dans le domaine qui doit favoriser la coconception avec la chimie de ces méthodes et permettre à l'UIC de les diffuser en son sein.

- Mobiliser les entreprises de la chimie via des actions territoriales régionales, notamment concernant l'utilisation du fonds chaleur proposé par l'ADEME pour aider les entreprises à changer de méthode en utilisant la biomasse au lieu de l'énergie fossile, par exemple.

- Organiser des bilans de sensibilisation au bilan carbone, à l'efficacité énergétique, en fonction de la typologie des industries chimiques de chaque région, l'UIC comptant 15 régions (Rhône-Alpes et Ile-de-France en tête, Poitou-Charentes, PACA, Midi-Pyrénées, etc.).

- Partager des visions prospectives et d'innovation dans la chimie, au niveau européen pour les scénarios d'énergie 2050, la transition énergétique, en s'appuyant sur l'étude européenne en cours au Conseil européen des industries (European Chemical Industries Council) ou CEFIC et Energies 2030, étude pilotée par l'ADEME, l'idée étant de croiser ces regards et de faire que l'UIC se fasse le relais auprès des industriels membres de ces travaux et de l'intérêt qui serait le leur à participer à ces appels à manifestations d'intérêt.

Nouvelles matières premières

Des engagements thématiques concernent aussi l'utilisation des nouvelles matières premières : la chimie du végétal avec l'association Chimie du végétal (ACDV) – dont Mme Valérie Lucas est la Déléguée générale, association 1901 qui a cinq ans et fédère environ 50 adhérents - chimie et recyclage, notamment. L'UIC a monté l'association Alliance chimie et recyclage (2ACR) pour construire la filière recyclage et voir ce qui manque dans la chaîne de valeur pour créer une économie circulaire.

Pas de chimie du végétal sans chimie de base

L'UIC s'est engagée à introduire 15% de matières premières végétales dans les productions françaises chimiques. « Il n'y a pas de chimie du végétal sans chimie de base. Il y aura des mix intelligents à réaliser avec de nouvelles molécules issues de produits biosourcés et il faudra trouver de nouveaux équilibres », explique Mme Valérie Lucas.

L'UIC s'engage à améliorer l'éco-efficience des modes de production, sur les quatre points suivants: développer les bilans des émissions de GES, augmenter, promouvoir les audits énergétiques par le management de l'énergie, contribution aux réflexions sur l'écologie industrielle, achever les plate-formes en cours de rédaction. L'UIC va travailler avec l'ADEME pour trouver une feuille de route adaptée pour les futurs groupements d'entreprises, analyser les modèles existants et identifier les bonnes pratiques. Les connaissances multi-critères des procédés de fabrication de produits chimiques entrent aussi dans cet axe de travaux. Et contribuer à l'affichage environnemental multi-critères tout en faisant avancer l'analyse des cycles de vie des matériaux utilisés.

Modes de transport des matières

L'UIC s'engage aussi à réduire l'impact de ses modes de transport matières, en entrée et en sortie, avec une charte d'engagement volontaire chargeurs en cours de rédaction, qui doit contribuer à sensibiliser les entreprises, l'industrie chimique et agro-alimentaire étant pilotes pour la finalisation de cette charte.

« Savoir pourquoi l'industriel de la chimie privilégie la route ou le ferroviaire est parfois complexe, notamment pour des raisons de sécurité, ou de classification des wagons pour le rail », explique Valérie Lucas.

Un expert UIC et un expert ADEME ont été nommés pour chaque sujet. Ces binômes vont décrire leurs conclusions et proposer une fois par an un rapport sur les progrès réalisés au fil du temps. La direction de l'Innovation de l'UIC sera chargée de centraliser et manager ce projet global.

Christophe Journet

PRIX PIERRE POTIER 2013 - L'UIC, la Fédération française des sciences de la chimie, la DGCIS ont par ailleurs créé en 2006 le prix Pierre Potier pour récompenser une innovation en chimie pour le développement durable. Candidatures à adresser avant le 15 avril à :

Pascale Bridou Buffet (objet : Prix Pierre Potier 2013)

Téléphone : 01 53 59 02 18

pascale.bridou@wanadoo.fr



Plus de détails sur:

<http://www.uic.fr/Prix-Pierre-Potier.asp>

Voir aussi sur :

www.uic.fr

